SERRES ET MONTGUYARD

Bulletin d'informations municipales
décembre 2017

Le Mot du Maire

Regardons ensemble, l'avenir nous sourit…

Les informations nationales concernant les collectivités locales sont peu rassurantes pour les élus qui ne peuvent qu'en être inquiets. La baisse des subventions de l'Etat à laquelle viendrait s'ajouter la réforme de la taxe d'habitation, les transferts de charges....assombrissent sérieusement l'avenir et mettent en péril l'équilibre budgétaire de nos communes rurales.
Mais peut-on vivre de craintes, d'incertitude? NON!!!
Fidèles à nos habitudes, nous avons décidé de regarder vers l'avenir et de réaliser des projets ambitieux.
Nous finissons la viabilisation du lotissement de Versailles et préparons l'aménagement de la zone à urbaniser, Pré de la Mouthe, route de Lacanau.
Un appel d'offre va être lancé pour la création de trois gîtes dans la maison Imbert, centre bourg, où les travaux du local commercial sont terminés depuis la fin du premier trimestre 2017.
L'assainissement de Versailles va être renforcé et modifié. Une station à filtre de roseaux devrait lui succéder. Elle sera implantée près du cimetière, sur une parcelle que la commune vient d'acquérir. Les habitations du centre bourg du village y seront raccordées.
L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques est prévu pour la fin de l'année 2018. Du fait de ces différents travaux, le renouvellement des canalisations d'eau potable sera effectué en tranchée commune et à la charge du S.I.A.E.P des Coteaux Sud Bergeracois.
Suite à tous ces travaux, l'aménagement du Bourg sera devenu indispensable et devrait se réaliser au cours de l'année 2019.

Mais nous voilà entrant dans une période de fêtes, je vous souhaite donc une joyeuse fin d'année en famille, un excellent Noël, un bon début d'année 2018 et vous donne rendez-vous pour le samedi 20 janvier, à 11 heures, pour la cérémonie des voeux suivie d'un repas convivial.

Pierre RICHIERO

Contact

Mairie Serres et Montguayrd « le Bourg »
05.53.24.53.26
mairieserresetmontguyard@wanadoo.fr
site internet : serres-et-montguyard.fr

Le Conseil Municipal

Pierre RICHIERO
Christian MORTEMOUSQUE
Alain JOLY
Didier BERNARDI
David COWAN
Margaret COWAN
Olivier DELCROS
Nicolas GINESTET
David HILAIRE
Raymond ROUSSELY

Au sommaire

* Travaux
  - Maison Imbert
  - Lotissement
  - Effacement réseaux
  - Aménagement bourg
  - « Pré de la Mouthe »
* Communauté de Communes: ordures ménagères
* Association "les Amis de Montguyard"
* Près de chez vous …
* Informations municipales
* Urbanisme
* Note for all english-speaking residents

* Invitation Vœux 2018

C'est avec joie que nous souhaitons à tous nos administrés une belle Année 2018

Le Conseil Municipal
et les Agents communaux

TRAVAUX

MAISON IMBERT : un projet communal bientôt réalisé

Cette bâtisse, située au cœur du village de Serres, achetée par la commune il y a une dizaine d'années, est en cours d'achèvement concernant sa rénovation et sa mise à disposition.
Le projet initial et sa réalisation sont constitués de deux tranches :

- la première concerne le local commercial qui est achevé et pour lequel à ce jour une personne souhaite entretenir une activité au printemps 2018 (Salon de thé et épicerie de dépannage). La commune est en train d'établir le bail qui scellera officiellement cet accord.
- la deuxième tranche concerne la réalisation de trois gîtes situés au rez-de-chaussée et à l'étage.

A ce jour, le budget est quasiment bouclé. Les aides financières obtenues ou en cours d'obtention permettraient de réunir environ 56 % de subventions du budget total. A savoir 30 % de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), 25 % du Conseil Départemental au titre des Contrats de Territoires, et 0.92 % du Sénateur via la Réserve Parlementaire. La commune ayant financé 44.08 % de l'ensemble des travaux.

BUDGET PREVISIONNEL

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)	217 500.00 €	
ETAT – DETR	65 250.00 €	30 %
DEPARTEMENT – Contrats de Territoires	54 375.00 €	25 %
SENATEUR – Réserve Parlementaire	2 000.00 €	0.92 %
FINANCEMENT COMMUNE	95 875.00 €	44.08 %
COÛT TOTAL	**217 500.00 €**	**100 %**

Monsieur Sobac, architecte, et qui suit le projet, va dans les prochaines semaines, lancer les appels d'offre en relation avec la deuxième tranche de travaux de la Maison Imbert. Les gîtes devraient être opérationnels au plus tard en juin 2018.
Le Conseil Municipal étudie 2 options pour la gestion des gîtes : une première qui consisterait à permettre à une personne privée d'en assurer la gestion moyennant un loyer, ou une gestion municipale avec une personne employée par la commune qui assurerait le suivi de la gestion locative estivale.
Pour optimiser ce projet et le rendre très attractif, le Conseil Municipal a décidé de la réalisation d'une piscine attenante aux trois gîtes.
Vous serez informés courant 2018 de l'achèvement des travaux et de la mise en location des gîtes.

LOTISSEMENT « Versailles »

La 3ème et dernière tranche de la viabilisation du lotissement sera terminée en fin d'année 2017. Elle représente 8 nouveaux lots, qui coûteront à la Commune 70 000 Euros. Deux lots sont en cours d'acquisition pour un montant de 43 200 Euros.
L'assainissement collectif (en cours d'étude) est prévu près du cimetière, collectera une vingtaine de branchements supplémentaires et reprendra les 22 branchements du lotissement. L'estimatif actuel du Maître d'œuvre, Advice Ingénierie, s'élève à 420 000 Euros. Les aides attendues de l'Agence de l'eau Adour Garonne, et du Conseil Départemental, seraient de 60 %, le solde 40 % est financé par un emprunt. Le remboursement de celui-ci cumulé aux frais de fonctionnement de la station est à la charge des abonnés.

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (PROJET à l'étude)

L'estimatif fournit par le SDE24 comprend :
1°) le réseau basse tension pour 130 000 Euros, pris en charge par le Syndicat d'Energie (SDE24).
2°) le réseau éclairage public évalué à 72 000 Euros, 18 points lumineux, (ce sont les lampadaires). Renouvellement avec la solution LED, le SDE24 participe à hauteur de 55 %, soit 39 000 Euros, la Commune 33 000 Euros.
3°) le réseau téléphonique estimé à 28 000 Euros est supporté par la Commune.

AMENAGEMENT BOURG (PROJET à l'étude)

Une étude est en cours et les travaux ne pourront se réaliser qu'en 2019.
Au cours de l'année 2018, une réunion publique aura lieu pour la présentation du projet.

AMENAGEMENT ZONE AU – « Pré de la Mouthe »

En prévision de la vente des derniers terrains disponibles au lotissement de « Versailles », le village doit anticiper la possibilité de réaliser par la suite de nouvelles constructions.
C'est dans cette dynamique que nous avons commencé les aménagements nécessaires au lieu-dit « Pré de la Mouthe », classé en zone A.U :
- une haie a été plantée, un chemin carrossable a été réalisé.
Les travaux de viabilisation vont se poursuivre afin de pouvoir présenter à terme un ensemble de lots constructibles et ainsi pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES: ordures ménagères

- ***Distribution des bacs et recyclage :***

Les personnes qui n'ont pas encore eu les containers à ordures ménagères, sont invitées à se faire connaître à la mairie, qui communiquera leur nom et leur adresse au SMD3 afin que le syndicat leur distribue cet équipement.
En attendant, nous tenons toujours à votre disposition des sacs jaunes pour les emballages recyclables.

Trier permet de préserver nos ressources naturelles et d'économiser nos matières premières...mais c'est aussi le geste qui diminue le volume de déchets à incinérer et par conséquent le coût de traitement (celui des ordures ménagères est beaucoup plus cher que celui des emballages recyclables).

Avec le tri, nous gagnons tous...à condition de rester vigilants sur les erreurs de tri!

JE TRIE,
ILS RECYCLENT,

NOUS GAGNONS!

- ***Informations et horaires déchèteries***

Après le passage des équipes de ramassage, et pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir rentrer les containers et de ne pas les laisser stationner en bordure de voie publique.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE :
Pour Serres et Montguyard, zone sud du Dropt :
- la collecte des ordures ménagères du lundi 25 décembre 2017 sera reportée au mercredi 27 décembre 2017.
- La collecte des ordures ménagères du lundi 1er janvier 2018 sera reportée au mercredi 3 janvier 2018.
- La collecte pour la zone nord du Dropt reste inchangée.

	Issigeac		Sigoules	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi				
Mercredi		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi				13h30 - 17h
Vendredi		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche				

ASSOCIATION
« Les Amis de Montguyard »

L'Association « Les Amis de Montguyard » s'occupe entre autre, depuis maintenant trois ans, de faire en sorte que la chapelle (Saint Pierre) de Montguyard reste en bon état de fonctionnement et ceci en étroite collaboration avec la municipalité.

En 2015 nous avons acheté une statue de la Vierge, et en 2017 une de Saint Pierre. Elles ont été placées de chaque côté du chœur.

En 2014, nous avons organisé un concert de harpes celtiques ; nous espérons renouveler avec un pianiste !
Pour cette fin d'année, une crèche a été mise en place.

Les personnes désireuses de rejoindre l'association seront les bienvenues.

Les Amis de Montguyard ont créé et installé une crèche à la Chapelle du 12ème siècle à Montguyard.
La crèche est visible les mercredis, samedis et dimanches du 8 décembre 2017 au 7 janvier 2018 de 14h00 à 17h30.
Présence de Jésus le 24 décembre et des rois mages le 6 janvier.

SOIREES JEUX DE SOCIETE

L'association « Les Amis de Montguyard » vous propose également des soirées « Jeux de Société ».

Les samedis 28 octobre et 25 novembre 2017 ont déjà eu un certain succès et ont permis à petits et grands de partager un moment de convivialité autour de jeux divers (cartes, sociétés etc…) tout en se régalant ! (chacun peut porter boisson, thé, café, gourmandises…)

Deux autres soirées seront organisées les samedis 27 janvier et 24 février 2018 à partir de 20h30 à la salle des fêtes de Serres et Montguyard, et la saison se terminera avec une soirée jeux et auberge espagnole le samedi 31 mars 2018.
Nous vous attendons nombreux et nombreuses ! car c'est là l'occasion de faire connaissance avec vos voisins, vous amuser avec vos amis ! Alors notez bien ces dates dans vos agendas !

PRES DE CHEZ VOUS

POURQUOI NE PAS ACHETER LOCALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT ?

"Myriam et Geert, Corne d'abondance, vous proposent à Serres leur légumes bio tous les mercredis de 17h00 à 19h00 ainsi qu'en été (juillet et août) le samedi matin de 10h00 à 13h00.
Vous pouvez aussi rejoindre l'autocueillette en payant un forfait abonnement annuel et en venant récolter quand vous le souhaitez les légumes de saison.

Plus de renseignements : 06 31 93 00 93 et geert.scho@gmail.com ou sur place !"
Au plaisir de vous croiser.

La clé des Champs

Prochainement, ouverture d'une Epicerie - Salon de Thé au cœur de Serres et Montguyard, « la Clé des Champs ».

Je serai heureuse de vous accueillir dans une ambiance vintage où je vous proposerai un choix de Cafés, Thés et Chocolats accompagnés de gâteaux faits maison, tartes, etc...
Je donnerai le plus possible la préférence aux produits bio et aux producteurs locaux, dans le respect de l'Homme et de la Nature.

Je compte sur votre aide pour me proposer tout produit que j'aurai pu oublier dans la création de cette petite épicerie que je voudrai conviviale.

Je vous attendrai donc à partir de mi-mars.

Cordialement.

Caroline

D'autres services disponibles à Serres et Montguyard …

Une assistante maternelle agréée : Emilie GINESTET (06.67.73.43.77)
Un maçon : Steve HOPKINSON (06.31.71.90.24)
Une Chocolaterie : Amanda PATTINSON (05.53.61.04.54
Un peintre artisan : Julien FOURCADE (09.65.22.16.65)
Un artisan Pose de fermetures industrielles, fabrication de rideaux métalliques, menuiseries ALU/PVC : Marc QUILES et Fils (06.11.70.27.85)

Aussi près de chez vous …

COLLECTE FERS ET METAUX

M. CAILLE Jacques, récupérateur de déchets fers et métaux,
installé à St Capraise d'Eymet, et conseiller municipal dans sa commune,
Propose d'effectuer deux collectes sur la commune de Serres et Montguyard les :
Samedi 27 JANVIER 2018 et **Samedi 26 MAI 2018**
L'intervention est gratuite pour les fers et métaux,
Et sur devis pour les déchets divers.
Inscription au 06.15.03.05.28 (laisser un message)

INFORMATIONS MUNICIPALES

SECURITE ROUTIERE.

Malheureusement à la suite du nombre croissant de tués sur les routes du département, Madame la Préfète a demandé à toutes les communes de la Dordogne de nommer un référent Sécurité Routière.

Au dernier conseil municipal, j'ai été désigné pour assurer cette fonction, qui prendra effet sûrement en 2018, et je recevrai de la préfecture les consignes et directives pour faire fonctionner ce service.

D'autre part, vous avez certainement constaté que dans le bourg de Serres, ainsi que pour la traversée de Montguyard, nous avons récemment installé des zones 30 Km/h.
Néanmoins, dans le village, nous nous sommes aperçus que certains véhicules dépassaient largement la vitesse autorisée.

Ma mission, de ce fait, et avant de recevoir quelques consignes que ce soit, est de vous rappeler à la prudence afin que nous n'ayons aucun accident dramatique à déplorer sur notre petite commune.

Bonnes Fêtes à tous.. *Christian MORTEMOUSQUE*

VŒUX 2018

Les vœux du Maire auront lieu le Samedi 20 Janvier 2018 à 11 heures. Ils seront suivis du Pot de l'Amitié ainsi que d'un repas, qui comme l'an dernier sera offert à nos aînés de plus de 70 ans.

Vous trouverez un bulletin d'inscription en dernière page du journal municipal.

➢ *Etat Civil 2017*

Naissance :
Nous souhaitons la bienvenue à Loïs GANDIN né le 22 Octobre 2017 à Bergerac.

Décès :
Jean, Albert BOISSERIE est décédé le 23 Juin 2017 à l'âge de 86 ans.

➢ *Inscriptions sur les listes électorales*
Date limite : le 30 décembre 2017

En raison des congés annuels, la mairie sera fermée du 26 au 30 décembre 2017 inclus.

Une permanence sera assurée pour les inscriptions sur les listes électorales le 30 décembre 2017 de 10 heures à 12 heures.

➢ Formalités administratives

Pour obtenir	Où s'adresser	Pièces justificatives	Validité
Carte nationale d'identité	Mairie équipée du dispositif TES (Miramont de Gyuenne, Bergerac ou Gardonne pour les plus près) Attention, sur rendez-vous uniquement	Renouvellement : 2 photos d'identité 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois L'ancienne carte ou sa copie 1ère demande : 2 photos d'identité 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois 1 acte de naissance de moins de 3 mois Carte perdue ou volée : idem 1ère demande + 1 timbre fiscal à 25 €	Mineurs : 10 ans Majeurs : 15 ans
Passeport	Mairies équipées du dispositif biométrique	Adultes : 1 timbre fiscal à 86 € 15 ans et plus : 1 timbre fiscal à 42 € Moins de 15 ans : 1 timbre fiscal à 17 € (autres pièces : renseignements à la mairie du domicile)	Mineurs : 5 ans Majeurs : 10 ans
Carte électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité Justificatif de domicile	Inscription avant le 31 décembre
Recensement militaire	Mairie du domicile	Carte d'identité Livret de famille	inscription dès 16 ans et dans les 3 mois qui suivent
Mariages Et PACS (depuis le 1er novembre 2017)	Mairie du domicile	Liste des pièces à fournir à demander en mairie	Au moins 4 semaines avant la date du mariage, 3 semaines pour la conclusion d'un PACS
Déclaration de reconnaissance anticipée	Toutes mairies	Carte d'identité	Avant la naissance
Extrait ou Copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms, date de naissance Indiquer la filiation	
Permis de Construire Déclaration Préalable de travaux	Mairie	Formulaire à retirer à la mairie Plan de situation, plan de masse Plans des travaux, photos Dossier en 5 exemplaires pour les PC Dossier en 2 exemplaires pour les DP	Ouverture de chantier au plus tard 2 ans après la délivrance

REGLEMENTATION RELATIVE AUX BRULAGES A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS
SERRES ET MONTGUYARD, commune rurale

Du 1er Mars au 30 Septembre	
Tout brûlage est interdit	
Du 1er octobre à fin février	
Terrain situé sur la commune	Soumis à déclaration- disponible en mairie (+ règles de sécurité ci-dessous)
Professionnels (collectivités, entreprises espaces verts et paysagistes)	Interdit

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués qu'entre le 1er octobre et le dernier jour de février, entre 10h et 16h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique …).
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place sur place pendant toute le durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète

URBANISME : Révision du PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a été voté le 17 juillet 2015 est actuellement en cours de révision. En effet, l'actuel document d'urbanisme ne permet pas, du fait de la Loi Macron d'août 2015, la construction d'annexes aux habitations en zone A (Agricole). Il était donc nécessaire de modifier le règlement du PLU au plus vite, afin que les propriétaires de parcelles déjà pourvues d'une habitation en zone A, puissent construire des annexes de type piscines, garages, abris de jardin etc…

La Communauté de Communes qui a désormais la compétence urbanisme mène ce dossier depuis quelques mois. L'enquête publique s'est terminée le 8 décembre dernier et aucune observation n'a été formulée. Le Commissaire enquêteur fera son rapport dans les semaines qui vont suivre, afin que le PLU révisé soit enfin adopté.

Nous vous conseillons tout de même, avant de déposer tout projet de construction, de venir en mairie consulter le règlement du PLU, afin d'éviter tout refus de votre projet par les services de la DDT.

A NOTE FOR ALL ENGLISH-SPEAKING HOUSEHOLDERS IN THE COMMUNE

This Journal has also been translated into English by Margaret Cowan, and is being sent to all the Anglophones who are on Margaret and David's contact list.
If you are not atready on their list and wish to be, and receive local information in English from time to time, please contact them at cowanreid@aol.com.